

Aux médias

Berne, le 22 juin 2017

Les contingents de main-d'œuvre en provenance de pays tiers doivent être relevés à 8 500 personnes

Berne, le 22 juin 2017 – Les directeurs cantonaux de l'économie publique recommandent au Conseil fédéral de relever à 8 500, pour 2018, le plafond de ressortissants issus de pays tiers. Ils souhaitent par ailleurs 1 000 personnes supplémentaires pour le second semestre 2017, afin de satisfaire la forte demande de main-d'œuvre qualifiée en provenance de ces pays. Ce sont là les décisions prises par les membres de la CDEP réunis en séance de travail.

L'économie suisse est demandeuse depuis des années de spécialistes issus de pays tiers, ce qui témoigne de sa vigueur et de la forte présence d'entreprises internationales sur son territoire. Selon la CDEP, 8 500 personnes sont nécessaires chaque année pour satisfaire cette demande ; il faudra donc augmenter le plafond de 1 000 personnes cette année déjà. Les membres de la CDEP estiment que cette main-d'œuvre étrangère ne doit pas être considéré comme un problème pour l'immigration, mais comme un complément pour le marché suisse du travail. En effet, elle est contingentée et soumise à la préférence nationale.

Actualisation de la clé de répartition des contingents de main-d'œuvre issue de pays tiers

En début d'année, la Confédération attribue aux cantons la moitié des contingents. L'autre moitié alimente la réserve fédérale, dans laquelle il est puisé en fonction de la demande des cantons. La répartition est opérée compte tenu d'une clé calculée sur la base des équivalents temps plein tirés du recensement des entreprises de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pense que cette clé a fait son temps – elle a dix ans – et il veut l'actualiser. Il a le soutien de la CDEP.

Un nouveau membre du canton GR au Comité

Lors de sa séance de travail, la CDEP a nommé le conseiller d'État Jon Domenic Parolini, chef du département Économie et Affaires sociales des Grisons, membre du Comité, pour succéder à Marianne Koller-Bohl, originaire d'Appenzell Rhodes-Extérieures. D'autres changements intervenus en milieu d'année sont à signaler : dans le canton du Valais, le conseiller d'État Christophe Darbellay succède au conseiller d'État Jean-Michel Cina (1^{er} mai) ; dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, le conseiller d'État Dölf Biasotto est le nouveau directeur du Département de l'économie (1^{er} juin) ; dans le canton de Soleure, la conseillère d'État Brigit Wyss remplace la conseillère d'État Esther Gassler-Leuenberger (1^{er} août). Enfin, la CDEP salue un invité officiel de l'étranger : Daniel Risch, suppléant du chef de gouvernement et directeur de l'économie de la Principauté de Liechtenstein depuis le 30 mars 2017 ; il a participé à l'Assemblée de la CDEP en qualité de membre du gouvernement en exercice.

Pour de plus amples renseignements :

- Christoph Brutschin (BS), conseiller d'État, président CDEP, 079 661 83 54
- Christoph Niederberger, secrétaire général CDEP, 078 654 64 06